

LE MAIRE

LCVR63 - La Ligue Contre la Violence
Routière

Nos Réf. : A-MAIL-2024/9787
D-SEC-2024/10234
Dossier suivi par Mme TAFFOUREAU
Tél. 02 38 79 21 03

Orléans, le **03 JUIN 2024**

Objet : RELANCE Demande de recours de Demande
au titre du droit d'accès aux documents administratifs

Madame, Monsieur,

J'ai lu avec attention votre message reçu le 24 mai dernier, par lequel vous me faites part de votre demande d'accès aux données issues des verbalisations de la Police Municipale d'Orléans et des Agents de Surveillance de la Voie Publique liées aux infractions routières.

Je vous avais répondu suite à votre précédent message du 8 avril, par courrier en date du 23 avril en vous demandant de me faire parvenir un courrier officiel de votre demande avec vos coordonnées.

En l'espèce, les seules données que nous pouvons extraire de notre logiciel interne sont celles des verbalisations réalisées par procès-verbal électronique (par la Police Municipale et les ASVP), et celles-ci ne sont pas différenciées en fonction des libellés d'infraction.

- En 2023, **33 810** procès-verbaux électroniques ont été réalisés.
- En 2022, **26 868** procès-verbaux électroniques ont été réalisés.
- En 2021, **26 594** procès-verbaux électroniques ont été réalisés.

Parmi ces verbalisations par procès-verbal électronique, il y a en majorité des verbalisations pour des infractions routières, mais également pour des tapages, ou encore des mictions sur la voie publique...

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Florent MONTILLOT
1^{er} Maire-Adjoint chargé
De la Santé, de la Sécurité
De la Prévention et de l'Université